



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CARLENCAS ET LEVAS se sont réunis en session ordinaire à 18h00 à la salle de la Mairie de Carlenças, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 1^{er} octobre 2021, conformément à l'Article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme TOLUAFE Sylvie, Mme RADURIAU Linda, Mme ARNAUD Émilie
Mr POUJOL Cédric, Mr ALZIEU Marc, Mr FIGAROL Gérard, Mr GIMENO Michel, Mr MITTENAERE Johnny

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. FIGAROL Gérard, M. Joël BOUCHET

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal. Mr GIMENO Michel est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Madame le Maire demande à ce que les points 3 et 4 soient intervertis. Ce qui est accepté.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu du 27 septembre 2021 est approuvé par les 6 membres et une abstention. Mme le Maire fait procéder à la signature du registre.

2. ASSAINISSEMENT

Concernant ce point M. ALZIEU Marc, 2nd adjoint, annonce qu'il ne prendra part ni au débat ni au vote. Il quitte la salle.

Mme le Maire annonce qu'après des recherches dans les archives communales plusieurs documents ont été retrouvés :

- Une lettre recommandée de Mr ALZIEU Serge en date du 10 septembre 2009, demandant à Mr CAMOLETTI Bernard, maire à l'époque, de régulariser la situation de la parcelle B309.
- Une lettre de Mr CAMOLETTI Bernard, maire de la commune, en date du 1^{er} septembre 2009, demandant à M^e Estève, notaire, des conseils pour la régularisation de la situation juridique de la parcelle B309.
- Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 5 décembre 2009 qui mentionne :
« Pour ce qui est du terrain où est implantée la station d'épuration, d'une superficie de 4.600m², cadastré section B309, Monsieur ALZIEU Serge l'avait cédé le 10 mai 1994 pour le « franc symbolique ». A l'unanimité des membres présents ; le Conseil municipal veut maintenir cette proposition. »

La commune a reçu le dossier d'évaluation de la valeur de la parcelle cadastrée B309 sur laquelle la station d'épuration communale est établie. L'étude a été menée par M. Vignolles, Expert près de la Cour d'appel. Cette parcelle avait été cédée pour le franc symbolique à la commune en 1994. Les formalités légales auprès d'un notaire n'avaient pas été remplies. Aujourd'hui M. ALZIEU Serge réclame la régularisation de la vente et le montant de la location du terrain depuis 27 ans.

Le prix des terrains agricoles sur la commune varie entre 0,10 centimes à 0,30 centimes. La commune se positionne sur 0,30 centimes pour 4.600 m² soit **1.380 euros**.

La taxe foncière locale s'élevant à 1,29 euros par an, cela donne pour 27 années : **417,96 euros**.

1.380 euros + 417,96 euros soit un total de **1797,96 euros**.

DÉLIBÉRATION : Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son approbation à la régularisation de l'achat de la parcelle B 309 pour la somme de 1797,96 euros.

Le dossier est confié à M^e Merland, avocat, qui est désormais l'interlocuteur de la commune sur cette affaire.

Retour de Mr ALZIEU Marc, 2nd Adjoint.

3. FINANCES

Visite de la Comptable de la Trésorerie de Saint-Pons-de-Thomières

Les mercredis 29 septembre et 6 octobre, Madame Le Maire a accueilli la Comptable de la Trésorerie afin de faire le point sur la situation financière de la commune.

Après prise de conseil auprès de la Comptable, les fonds nécessaires peuvent être débloqués pour accepter le devis de la Colas d'un montant de 37.151,28 euros. La Communauté de Communes Grand Orb participera à hauteur de 50%.

DÉLIBÉRATION : Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son approbation pour l'acceptation du devis. Madame le Maire est autorisée à signer le devis ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Plusieurs alertes de la Trésorerie en 2020 et 2021 concernant des retards et des erreurs à répétition dans le traitement des mandats et des titres ont justifié ces visites.

Ces dernières semaines, plusieurs organismes (URSSAF, CNCARL...) ont été contactés en urgence et ont fait part de graves retards (voire aussi d'absences) des déclarations légales de la commune ces dernières années. Plusieurs milliers d'euros sont dus et occasionnent des pénalités ainsi que des mises en demeure. Cette situation justifie de faire appel à une secrétaire exclusivement dédiée aux tâches de comptabilité et de finances afin de combler les retards et traiter les mises en demeure.

4. PERSONNEL COMMUNAL

Ouverture d'un poste au tableau des effectifs

Mme le Maire annonce qu'il y a lieu de créer un nouveau poste au tableau des effectifs afin de recruter une secrétaire qui sera exclusivement en charge de la comptabilité et pour un contrat à

temps non complet (10 heures hebdomadaires). Mr MITTENAERE Johnny a demandé davantage d'explications.

DÉLIBÉRATION : Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, donne son approbation à la création d'un nouveau poste au tableau des effectifs de la commune.

Continuité du secrétariat

Mme le Maire annonce que le poste d'assistant administratif (contrat PEC) ayant été ouvert pour venir en renfort de Mme MATEO le 12 avril 2021 sera vacant à compter du 11 novembre 2021 et qu'il y a lieu de procéder dès à présent au recrutement d'un nouveau contrat PEC afin d'assurer les tâches de secrétariat. Cela permettra la mise en place d'une nouvelle équipe au secrétariat en attendant les décisions du CDG34.

Décision : Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire donne son approbation au recrutement d'un contrat PEC afin d'assurer la continuité des tâches du secrétariat.



Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et le public, et lève la séance à 19h32.

Le Maire,
Sylvie TOLUAFFÉ

